



# ETOUVANS

## Informations

N° 1/2018

### Compte-rendu du Conseil municipal du 9 janvier 2018

#### *Ordre du jour :*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/10/2017.
2. Délibération : Vote des tarifs.
3. Délibération : Vote des taux.
4. Délibération : Assiette, dévolution et destination des coupes 2018.
5. Délibération : Vente du bâtiment du périscolaire.
6. Délibération : Mise en place du RIFSEEP.
7. Délibération : Décisions modificatives.
8. Questions diverses.

#### *Présents :*

PACQUOT Nicolas, Maire  
BALLAY Marielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
COPPI Roger, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
GAZEAUX Olivier  
BERNARDIN Yvelyne  
DESENNE Christophe  
FIEROBE Anthony  
PESSONNEAUX Claude  
QUELLEC Annik  
COULON Philippe

#### *Absents excusés :*

DAYT Thierry, pouvoir à GAZEAX Olivier  
HUMBERT Thierry, pouvoir à PACQUOT Nicolas

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/10/2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Vote des tarifs**

Les tarifs pour 2018 sont les suivants :

- Forfait installation compteur d'eau dans le cas d'une habitation nouvelle :
  - sans traversée de chaussée : 1 697.04 €
  - avec traversée de chaussée : 2 164.65 €
- Forfait branchement assainissement dans le cas d'une habitation nouvelle :
  - sans traversée de chaussée 1 697.04 €
  - avec traversée de chaussée 2 164.65 €
- Si les branchements eau et assainissement sont réunis dans la même tranchée, les forfaits sont les suivants :
  - sans traversée de chaussée 2 548.19 €
  - avec traversée de chaussée 3 257.49 €
- Location des compteurs d'eau : 12.00 € / an
- Eau : 0.70 € / m<sup>3</sup>
- Assainissement : 3.00 € / m<sup>3</sup>
- Taxe anti-pollution (eau-assainissement) 0.29 € / m<sup>3</sup> + 0.155 € / m<sup>3</sup>
- Vente d'eau en gros (Ecot) : 0.5320 € / m<sup>3</sup>
- Logement 1 – 16 rue des Ecoles : 467.97 € / mois
- Logement 2 – 14 rue des Ecoles : 499.72 € / mois
- Logement 3 – 14 B rue des Ecoles : 178.78 € / mois
- Logement 4 – 8 rue des Ecoles : 549.70 € / mois
- Garage logement : 31.24 € / mois
- Garage cure : 40.30 € / mois
- Atelier loué au SIVU : 1 712.76 € / an
- Carrières (partie louée à Ent. DROMARD) : 1023.37 € / mois
- Carrières (partie louée à M. CARDOT) : 302.25 € / an
- Location du droit de chasse à l'ACCA : 100.00 € / an
- Droit de place aux forains : 0.25 € / m<sup>2</sup>
- Location antenne Réseau Ferré de France : 2 000.00 € / an
- Location de la prairie entourant la station de pompage 413.22 € / an
- Columbarium trentenaire (nouveau) : 750.00 €
- Concession trentenaire adulte : 100.00 €
- Concession trentenaire enfant : 50.00 €
- Bois aux particuliers :
  - Accès facile : 10.00 € / stère
  - Accès difficile : 5.00 € / stère
- Travaux en régie : 38.00 € /heure
- Location de la mini pelle (aux communes du SIVU) :
  - à la journée 185.19 €
  - à la semaine 159.18 € / journée
  - à la demi-journée 92.60 €
  - à l'heure 27.05 € / heure
- Périscolaire Etouvans : 2.60 € / heure
- Périscolaire extérieurs : 3.45 € / heure

• Aide aux devoirs Etouvans :	1.00 € / séance
• Aide aux devoirs extérieurs :	1.35 € / séance
• Extrascolaire (été) Etouvans :	11.00 € / jour
• Extrascolaire (été) extérieurs :	16.50 € / jour

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces tarifs.

### 3. Vote des taux

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas changé.

Afin de préserver une capacité d'investissement et devant les difficultés du fait des baisses de dotation de l'Etat (DGF ~ 30.000€), du fonds d'amorçage qui ne sera plus dû à la commune suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours (~9000€) et de la perte de ressources locatives, notamment du dépôt de gaz (~22.000€), Monsieur le Maire propose d'augmenter la taxe d'habitation de 1,44%. Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 7.90 %
- Taxe foncier bâti : 21.29 %
- Taxe foncier non bâti : 16.77 %

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote ces taux.

### 4. Assiette, dévolution et destination des coupes 2018

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF propose les coupes dans les parcelles 1ar, 13, 16a2, 17, 14 et 9r.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

### 5. Vente du bâtiment du périscolaire

Dans le cadre de sa volonté de rationalisation du patrimoine et de dynamisation du centre bourg une étude avait été demandée par la commune au CAUE.

La première étape est la mise en vente du bâtiment hébergeant le périscolaire, ainsi que la ZAD derrière la mairie, l'objectif étant de procéder à la construction de logements dans le presbytère, qui présente un intérêt architectural à préserver.

Le bâtiment du périscolaire a trouvé un acquéreur pour la somme de 130 000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette vente.

### 6. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le décret n° 2014-513 a instauré un nouveau régime indemnitaire dans la fonction publique. Le but de ce régime est de donner un nouvel équilibre entre les fonctions de l'agent et sa manière de servir, en insistant davantage sur la part liée aux fonctions.

Il est composé de 2 parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions.

- Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A) tient compte de l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce nouveau régime indemnitaire.

## 7. Décisions modificatives

Après vérification des comptes, il s'avère qu'il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

### Dans le budget communal :

- enlever 5 307.00 € dans le compte 022 (dépenses imprévues)
- ajouter 5 307.00 € dans le compte 739223 (fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces modifications.

## 8. Questions diverses

### ✓ Délibération : ASCE

La Commune a signé un bail emphytéotique de 30 ans pour le bâtiment situé 13 rue de Dampierre. Deux membres du Conseil Municipal doivent être désignés au sein du conseil d'administration de l'ASCE comme membres de droit.

Après délibération, le conseil municipal propose à l'unanimité que Nicolas PACQUOT et Yvelyn BERNARDIN soient ces 2 membres et rendent compte de leur action devant le conseil municipal.

Une convention précisant les responsabilités de l'association et de la commune est en cours de rédaction.

## Informations mairie

### • Mairie

La Mairie sera fermée lundi 22 janvier, vendredi 2 février et lundi 5 février.

### • Etat civil

#### Naissances :

Manel BOUSKID (11 novembre)  
Samuel VUILLEMARD (21 décembre)  
Joakim SALOMON (31 décembre)

#### Décès :

Danielle REMY (30 octobre)  
Véronique BRUN (2 janvier)

### • Bois

Après l'attribution des lots de bois, il s'avère qu'il y a encore du bois de disponible. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous faire connaître en Mairie

## Les commissions

- **Urbanisme P.L.U - Environnement :**
  - ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur VESIN Alexis, 2 rue sur Montfort, pour la construction d'une piscine : avis favorable.
  - ✓ Etude de la demande de certificat d'urbanisme d'information pour la succession de Monsieur TERRASSON Joël 10 rue du Chanois.
  - ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur HUREAUX Patrick, 19 rue sur de Dampierre pour l agrandissement d'une fenêtre : avis favorable.
  - ✓ Etude du permis de construire de Monsieur COULAUD Guy, 10 rue Sous le Bois, pour l extension de sa maison : avis favorable.
- **Travaux :**
  - ✓ Elagage des arbres en bords de route
- **Ecole :**
  - ✓ Achat matériel informatique
- 

## Les travaux du SIVU

- ✓ Nettoyage du point R.
- ✓ Démontage d'un abribus à La Raydans.
- ✓ Pose d'un nouvel abribus à La Raydans.
- ✓ Divers travaux école.
- ✓ Pose des illuminations.
- ✓ Mise en place et décoration du sapin, place de la Résistance.
- ✓ Déneigement et salage des rues.
- ✓ Coupe d'arbres tombés lors de la tempête.
- ✓ Remise en place d'une borne rue des pré sous la ville

## **QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS**

A remettre en mairie

Nom : ..... Prénom : .....  
Date : ..... Signature : .....

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet :  
<http://etouvans.cc3c.fr>

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : [nicolas.pacquot@gmail.com](mailto:nicolas.pacquot@gmail.com).

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : [mairie.etouvans@gmail.com](mailto:mairie.etouvans@gmail.com) ;
- par téléphone ou en vous rendant en mairie.